

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2024-145

OBJET : Arrêté de circulation temporaire, rétrécissement de la chaussée et interdiction de stationner, rue de l'Hôpital, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, le vendredi 28 juin 2024

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande d'arrêté présentée par l'entreprise **BERNASCONI** afin d'effectuer des sondages dans le cadre des travaux de réhabilitation de réseau AEP/EU/EP, **rue de l'Hôpital, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, le vendredi 28 juin 2024 ;**

ARRÊTE

Article 1 : Pendant toute la durée des travaux, **le stationnement pour tous types de véhicules est interdit sur la zone de travaux.**

Article 2 : Pendant toute la durée des travaux **la chaussée est rétrécie.**

Article 3 : L'entreprise **BERNASCONI** est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire et de la régulation de circulation.

Article 4 : L'entreprise **BERNASCONI** est chargée de l'information des riverains (regroupements des ordures ménagères, stationnement, coupures d'eau, etc...).

Article 5 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Le responsable des Voyages de l'Odon,
- Monsieur VAL – Kéolis (BUS VERTS),
- Le responsable des services techniques de Les Monts d'Aunay,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- L'entreprise **BERNASCONI**.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 27 juin 2024

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

